



Numéro Activité Formation
11 93 04818 93

Quota élèves

Baccalauréat
ASSP/SAPAT : 8
Autres diplômes : 5

Date de la rentrée administrative :
entre le 24 et 28 août 2020

Date de la rentrée :
1^{er} septembre 2020

Lieu

Institut de formation
interhospitalier
Théodore Simon
19 avenue de Maison-
Blanche
93331 NEUILLY-SUR-
MARNE
www.ifits.fr

Contact

Secrétariat de la formation :
Tél. : 01 49 44 36 32
Fax : 01 49 44 36 01
r.guimese@ifits.fr

Références administratives

Certif info : 54913
RNCP : 4495
Formacode : 43436
Code Rome : J1501



île de France

Formation Aide-soignant

Conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant

CURSUS PARTIEL

Contexte législatif et réglementaire

Formation réglementée par l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant et l'arrêté du 21 mai 2014 modifiant relatif à la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant.

Compétences visées

L'aide-soignant(e) travaille en équipe sous la responsabilité d'un infirmier. Il/elle participe à la prise en charge de l'adulte bien portant, malade ou en situation de handicap dans différentes structures :

- assure des soins d'hygiène, d'alimentation, de confort et des activités d'animation
- participe à la surveillance de l'état de santé des personnes et à la prévention des maladies et des accidents
- assiste l'infirmier lors de la réalisation de soins infirmiers,
- privilégie l'aspect relationnel et éducatif de sa fonction auprès de l'adulte, de sa famille et/ou de son entourage

L'aide-soignant(e) exerce sa profession en hôpital ou clinique, en maison de retraite, en service de soins à domicile, en établissement de soins spécialisés permettant la prise en charge d'adultes handicapés ou atteints de maladies chroniques au regard **des 8 compétences suivantes** :

- Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie
- Apprécier l'état clinique d'une personne
- Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne
- Utiliser des techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes,
- Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage
- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins
- Organiser son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle

Objectifs de la formation

- Former des professionnels compétents, responsables et autonomes
- Favoriser la professionnalisation par l'acquisition des compétences
- Construire son projet professionnel et contribuer aux évolutions du métier



Conditions d'accès à la formation

⇒ Être âgé(e) de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation

⇒ Être titulaire d'un des diplômes suivants dispensant d'une partie de la formation pour accéder au DEAS :

- Les candidats post-jury VAE qui après décision du jury peuvent suivre la formation conduisant à la validation des modules restant à acquérir
- Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP) qui doivent valider les modules 1 et 3
- Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS) ou de la mention complémentaire d'Aide à Domicile (MCAD) qui doivent valider les modules 2, 3, 6 et 8
- Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat d'Aide Médico - Psychologique (DEAMP) qui doivent valider les modules 2, 3 et 6
- Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat d'Ambulancier (DEA) ou Certificat de Capacité d'Ambulancier (CCA) qui doivent valider les modules 1, 3, 6 et 8
- Les personnes titulaires du Titre Professionnel d'Assistante de Vie aux Familles (AVF) qui doivent valider les modules 2, 3, 6, 7 et 8
- Les titulaires du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES) spécialité Accompagnement de la vie à domicile qui doivent valider les modules 2, 3, 6 et 8
- Les titulaires du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES) spécialité Accompagnement de la vie en structure qui doivent valider les modules 2,3 et 6
- Les titulaires du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES) spécialité Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire qui doivent valider les modules 1, 2, 3,6 et 8
- Les élèves aides-soignants n'ayant pas validé l'intégralité de leur cursus de formation initiale
- Les personnes titulaires d'un Baccalauréat Professionnel ASSP ou SAPAT
- Les élèves en terminale des Baccalauréats professionnels ASSP et SAPAT, leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat



<p>Programme et durée de la formation en 10 mois (1 435h)</p> <p>Ce programme sera modifié pour la rentrée de septembre 2020</p>	<p>- 8 modules de formation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne 2. L'état clinique d'une personne 3. Les soins 4. Ergonomie 5. Relation - communication 6. Hygiène des locaux hospitaliers 7. Transmission des informations 8. Organisation du travail <p>- des stages (d'une durée de 2, 4 ou 6 semaines) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services de court séjour : chirurgie et médecine, urgence, réanimation, soins intensifs, etc. • Service de moyen ou long séjour : personnes âgées ou handicapées, • Service de santé mentale ou service de psychiatrie • Secteur extrahospitalier : service de soins à domicile ou maison de retraite
<p>Les modalités pédagogiques</p>	<p>Méthodes pédagogiques</p> <p>- Classiques Cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, travaux de groupe</p> <p>- Innovantes Retour d'expérience de stage, situations simulées en interprofessionnalité</p> <p>- Un suivi pédagogique individualisé est assuré durant tout le cursus de formation permettant l'accompagnement pédagogique et le développement personnel de chaque élève.</p>
<p>Les modalités d'évaluation</p>	<p>Les modalités d'évaluation comprennent des écrits, des oraux, des mises en situations professionnelles sur les lieux de stage ou à l'institut de formation. La validation d'un module se fait par l'obtention d'une note de 10/20. En stage, l'évaluation se fait par selon une grille comprenant les 8 compétences.</p> <p>Cette formation conduit à l'obtention du Diplôme d'Etat Aide-Soignant</p>
<p>Modalités de sélection sur dossier</p>	<p style="text-align: center;">Au 24 février 2020</p> <p>En attente de l'arrêté précisant les nouvelles modalités de sélection Date de rentrée pédagogique : 31 août 2020</p>

Les tarifs de la formation et dossiers d'inscription sont disponibles sur le site : www.ifits.fr

